



ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE
POUR L'ÉVALUATION
D'IMPACTS

**Synthèse du 18^e congrès annuel de
l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts
4 et 5 novembre 2009 à Montréal
L'évaluation environnementale : Un atout en période de crise économique?**

Message aux membres

Le 18^e congrès annuel de l'AQÉI a été sans contredit riche en enseignements et en échanges.

Afin d'approfondir certains sujets au sein des équipes de chacune des organisations qui y étaient représentées et également pour partager certains éléments prépondérants avec les membres absents, nous avons prévu élaborer un document de synthèse du congrès.

Après (nous l'avouons humblement) quelques péripéties pour insérer cette activité dans nos calendriers respectifs, nous sommes heureux de vous présenter aujourd'hui cette synthèse, toujours d'actualité.

Nous désirons remercier les collègues membres du comité organisateur qui se sont portés volontaires pour prendre des notes pendant cette journée et demie de congrès : Alain Bourgeois de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Judy Doré, de Pêches et Océans Canada, Mélissa Gagnon, du MDDEP et Marie-José Grimard d'Hydro-Québec.

Vous souhaitant bonne lecture et vous encourageant à poursuivre ces fructueux débats, nous vous disons à bientôt, aux prochaines activités de l'AQÉI !

*Louise Fecteau
Responsable
Comité organisateur du 18^e congrès*

*Jean-Pierre Revéret
Animateur en continu
18^e congrès*

*Présidente
Gaïa environnement inc*

*Professeur
Département de stratégie,
responsabilité sociale et environnementale
UQÀM*

RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Depuis l'entrée en vigueur au Québec des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement portant sur l'évaluation environnementale (ÉE) de certains projets, il y a de cela maintenant plus de trois décennies, de nombreuses démarches de révision ont eu cours afin d'améliorer la procédure. Plusieurs propositions ont été faites à l'occasion de diverses consultations dont celle portant sur la Loi sur le développement durable. Parmi ces propositions, il y en a notamment une, chère à l'AQÉI, soit l'application de processus d'évaluation environnementale stratégique à l'élaboration des plans, des politiques et des programmes gouvernementaux.

Les débats des dernières années ont porté également sur l'application des procédures fédérale et provinciale d'ÉE et des chevauchements qui peuvent en découler dans le cas de certains projets. L'entrée en vigueur de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale en 2004 n'a pas mis fin à ce débat qui refait régulièrement surface au Québec.

Plus récemment, dans le contexte de crise économique qui prévaut actuellement à l'échelle mondiale, les pressions s'accroissent pour revoir les dispositifs existants afin de faciliter, voire d'accélérer la réalisation des projets, particulièrement ceux d'infrastructures publiques considérés comme l'élément clé de la relance de l'économie. D'ailleurs, au printemps 2009, le gouvernement fédéral a apporté des modifications à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, notamment pour diminuer le nombre ou la taille des projets assujettis à l'application de sa procédure d'ÉE. Parmi les raisons invoquées pour justifier ce changement, certains acteurs reprocheraient notamment à la Loi d'être trop complexe sur le plan administratif, d'englober trop de petits projets et de mettre l'accent davantage sur le processus que sur l'environnement. Mais les avis sont partagés.

Certains perçoivent l'ÉE comme une contrainte au développement économique. Ils considèrent que les mécanismes d'ÉE sont coûteux, longs, voire même inutiles. D'autres voient dans l'ÉE la composante essentielle d'une stratégie visant à assurer la viabilité des projets sur les plans environnemental, économique et social. Le choix des solutions aux lacunes alléguées à l'encadrement législatif actuel et à son application concrète dépendra de la perspective adoptée.

L'AQÉI veut apporter une contribution significative à ces discussions sur le rôle de l'évaluation environnementale en contexte de turbulences. C'est pourquoi la question posée à l'occasion du congrès annuel de 2009 de l'association est la suivante : « L'évaluation environnementale : un atout en période de crise économique ? »

En première journée, les participants ont pu entendre et discuter avec différents intervenants sur la nature des préoccupations et attentes envers la procédure d'ÉE. Ils ont également échangé autour des trois conditions présentées comme fondamentales à une procédure d'évaluation environnementale efficace et performante et qui mériteraient d'être améliorées, à savoir : l'évaluation environnementale stratégique, la surveillance et le suivi ainsi que la participation active du public. En deuxième journée, des expériences d'acteurs ayant bénéficié des effets de la procédure d'ÉE ont été partagées et un débat a été tenu sur les pistes à dégager pour que l'ÉE puisse jouer pleinement son rôle, de manière satisfaisante pour une majorité d'acteurs.

PLÉNIÈRE 1 — Situer le cadre législatif dans le contexte actuel

Quelles sont les pressions exercées sur les gouvernements, fédéral et provincial, depuis le début de la crise économique ? Quelles sont les perspectives de l'évaluation environnementale (ÉE) dans ce contexte ?

YVES LEBOEUF, vice-président, Élaboration des politiques, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)

Le processus fédéral d'ÉE — L'évaluation environnementale fédérale en période de crise économique: défis et opportunités

Voir la présentation :

<http://www.aqei.qc.ca/neuf/PresentationsAQEI2009/YvesLeboeuf.pdf>

Parmi les commentaires en appui à la présentation :

- Les changements apportés à la Loi en 2003 ont été considérés trop modestes d'où un mécontentement du comité parlementaire. En réaction à cela, la 2^e revue de la Loi prévue pour 2010 sera sous la responsabilité du comité parlementaire.
 - Pas de modifications législatives avant 2012-2013
 - Parmi les objectifs ciblés :
 - respecter les échéances (problème rencontré surtout à l'extérieur du Québec);
 - favoriser les interactions fédérale-provinciale;
 - S'engager dans la consultation autochtone.
 - Le type d'orientation qui pourrait être considéré dans la prochaine révision pourrait aller jusqu'à « comment répondre à un enjeu tel que les Changements climatiques » dans le cadre d'une ÉE...
 - Selon les ONG, tous les outils sont là pour faire de bonne ÉE, ce qu'il faut, c'est faire le ménage à l'interne du fédéral.
 - Standardisation/uniformité recherchée des processus au niveau national
 - Commissaire à l'environnement a évalué que les rapports d'examen préliminaires fédéraux ne permettent pas de conclure (par manque d'informations) si les exigences LCÉE ont été respectées.
 - Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME): Le vent souffle plutôt vers des délégations décisionnelles des provinces vers le fédéral. Toutefois, le CCME se limite pour le moment aux processus.
 - Auto-évaluation au fédéral est au cœur de la révision de la LCÉE 2010

 - En réponse à une question sur la portée de l'ÉE fédérale dans les territoires conventionnés « En ce qui a trait à la délégation de pouvoirs décisionnels, la tendance n'est pas de transférer du fédéral aux provinces et que cette question sera au cœur de la revue de la Loi sur l'ÉE. »
-

ROBERT JOLY, directeur par intérim, Direction des évaluations environnementales, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Le processus québécois d'ÉE — Un état des lieux et liens avec le résultat des travaux du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)

Voir la présentation <http://www.aqei.qc.ca/neuf/PresentationsAQEI2009/RobertJoly.ppt>

Parmi les commentaires en appui à la présentation :

- Procédures :
 - Tente de respecter le délai de 15 mois pour tous les projets
 - Tarification pouvant aller jusqu'à 130 000\$ pour des projets importants
 - Peut-être éventuellement consultation début procédure serait mieux pour les projets
- L'ÉE au Québec : on fait confiance aux professionnels pour l'application des directives types.
- Adaptation au fur et à mesure au contexte changeant dans le temps

CCME :

- Quand est arrivée la Loi canadienne sur l'ÉE, un problème s'est posé quant au dédoublement donc harmonisation des deux lois fédéral-provincial s'est imposée. Il y a donc eu une entente cadre sur ce sujet à laquelle le Québec n'a pas adhéré.
- Plus tard, il y a eu une entente bilatérale signée par Québec afin d'éviter les dédoublements et pour réduire les contraintes autant pour le public que pour le promoteur :
 - Une seule EE
 - Une seule consultation
 - Décisions distinctes
- Groupe de travail en ÉE mis sur place pour trouver des solutions applicables des différents processus (en vue d'une période économique difficile)
 - 1 projet= 1 ÉE : 1 seule instance réaliserait l'ÉE d'un projet. Il faudrait adapter les régimes juridiques. Ceux actuellement en place ne permettent pas de le faire. OPTIONS : Substitution, délégation, équivalence.
- Consultation autochtone :
 - 2 ordres gouvernementaux ont obligations
 - Responsabilités respectives différentes pour les 2 gouvernements.
 - La reconnaissance des revendications ne sont pas les mêmes.
 - Pas de décision là-dessus au CCME.
- ÉES/ÉE régionale
Planification territoire
 - Mesurer les effets cumulatifs
 - Mieux évaluer les projets
 - Basé sur la capacité de support des milieux
 - Soumis au CCME mais il y a eu des discussions seulement, aucune décision de prise. Québec est favorable à tout ça.
- La pratique de l'ÉE dans un contexte économique peu favorable est difficile quand il y a plusieurs mécanismes. La dimension politique est très importante dans ce contexte. C'est une question de temps au CCME afin que l'on adhère à une harmonisation pour simplifier.
- En réponse à une question sur les enjeux différents entre les provinces : « On réussi à s'entendre mais c'est l'application qui est le plus difficile puisque la LCEE fonctionne avec une autorité responsable avec des décisions sectorielles alors qu'au Québec, on regarde ça dans l'ensemble. Le système d'évaluation avec

l'autorité responsable au fédéral est au cœur de la discussion dans la revue de la LCEE ». ...A suivre donc

PIERRE RENAUD, président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Consultation du public : défis et opportunités pour le BAPE

Voir la présentation :

<http://www.aqei.qc.ca/neuf/PresentationsAQEI2009/PierreRenaud.pdf>

Parmi les commentaires en appui à la présentation :

- La crise économique n'a pas eu d'impacts sur le BAPE
 - Les rapports du BAPE se basent sur les 16 principes. La commission se prononce sur les principes et les compromis à faire entre les principes.
 - Mise en place d'un cours de formation des commissaires-enquêteurs : devoirs, pouvoirs et responsabilités du commissaire et de la commission d'enquête
 - Mise en place d'une déclaration solennelle signée par l'équipe de la commission

 - En réponse à une question sur l'implication du BAPE en amont : « Ce n'est pas du ressort du BAPE mais on se sent concerné ». Est-ce au gouvernement à le faire? « C'est plutôt au promoteur et il y a de beaux succès...Il faut que les promoteurs fassent leurs devoirs. Quand il n'y a pas de consultation en amont, la salle est pleine lors des audiences du BAPE. »
-

PLÉNIÈRE 2 — Entendre les points de vue, préoccupations et attentes du milieu et en débattre

BRUNO-SERGE BOUCHER, Fédération des chambres de commerce du Québec
Exposé

Parmi les commentaires notés :

- Dans une économie de libre-marché, ce sont les promoteurs privés qui doivent proposer des projets.
- Dans l'activité économique, l'environnement se doit d'être respecté. Développer une stratégie de développement économique et sociale n'est pas incompatible avec le respect de l'environnement.
- Avec une économie robuste, on a les moyens de protéger l'environnement
- La valeur économique d'un projet est la seule dimension à ne pas faire l'objet d'une évaluation exhaustive dans les études d'impacts. Il n'y a aucune analyse stratégique de cet aspect.
- Le mandat du BAPE est supposé être relié à l'environnement, par contre le débat porte souvent sur la justification des projets. Les promoteurs privés ne sont pas outillés pour effectuer une analyse des avantages économiques à cette échelle. Et même s'ils le sont, leur analyse économique est souvent perçue négativement et biaisée.
- À la question du congrès, Est-ce que l'ÉE est un atout pour le développement économique? La réponse est « Oui » mais en autant que la dimension économique soit prise en compte au même titre que celles sociale et environnementale. Il ne faut pas cantonner les projets de développement économique comme étant à prime abord mauvais et indésirables.

- L'aspect économique des projets est occulté au profit de la défense de l'environnement.
- On ne fait que peu ou pas de lien entre les indicateurs économiques et la qualité de vie. Certains prônent une conception humaniste de l'environnement : or, l'emploi est la clé du bien-être des populations.
- Il existe suffisamment de lieux de consultation sociale et environnementale.
- S'oppose à l'instrumentation de l'environnement au profit d'une idéologie
 - Aux frontières de la consultation, on retrouve la manipulation
- Ils considèrent qu'il y a un manque d'équilibre entre les 3 pôles du développement durable qui fait que les questions économiques sont souvent évacuées des débats.
- La création de richesse passe par le développement économique.

MICHEL LAGACÉ, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup et président de la Conférence régionale des élus du Bas-St-Laurent
Le processus de planification d'un projet éolien : l'expérience de la MRC de Rivière-du-Loup

Voir la présentation :

<http://www.aqei.qc.ca/neuf/PresentationsAQEI2009/MichelLagace.pdf>

Parmi les commentaires en appui à la présentation

- Dans les relations avec les promoteurs, expériences acquises de ce qu'il ne faut pas faire et de ce qui, au contraire, fonctionne bien
- Dans deux projets éoliens, selon l'implication réelle des collectivités, une expérience est considérée comme un échec et l'autre une réussite
- Dans l'éolien, mise en place d'un comité concertation pour améliorer un projet et favoriser sa réalisation.
 - La concertation et la démarche d'intégration paysagère sont un préalable à la planification d'un parc éolien.
 - Évolution vers un projet communautaire
 - On doit s'asseoir avec la population régionale pour une meilleure intégration du projet.
- Marier les irréductibles, faire converger les opinions divergentes.
- On aurait gagné à avoir une évaluation environnementale stratégique pour la filière éolienne, cela aurait permis une meilleure intégration des projets.
- Le rôle du BAPE est essentiel. Nous a permis de ne pas défigurer notre territoire.
- Notre MRC est à développer et non à vendre. Les études du paysage nous ont permis d'avancer
- Les grands projets sont acceptables à condition de mettre à profit les gens du milieu.
- Connaissances vs perception et émotion

MICHEL BÉLANGER, président de Nature Québec
Exposé

Parmi les commentaires notés :

- C'est l'utilité même de la procédure de la l'ÉE qui est la vraie question
- Pourquoi ne pas abolir l'ÉE? On est au pilote automatique sur les réformes. Les dés sont déjà joués à l'avance, par exemple, le projet Malactic va se réaliser.

- C'est seulement depuis 2009 que le MDDEP intègre la notion de Capacité de support du milieu
- Abolissons la justification du projet = l'économie est prise en considération et la preuve est que seulement 12 projets sur 260 ont été refusés.
- On fait peu de cas de l'impact de la crise économique sur le domaine de l'ÉE car il y a bien un impact : on considère plus l'économie et on fait moins de consultation ou on rend cet aspect cosmétique.
- Il faut bonifier la procédure
- Il faut redonner confiance aux citoyens. Si en crise économique on recule sur les acquis qu'on a, il y aura une crise sociale importante.
- Pourquoi la crise environnementale qui dure depuis longtemps n'a pas permis l'amélioration du processus d'ÉE au lieu que la crise économique ne le modifie?
- Il ne faut pas toucher aux processus d'ÉE au risque de reculer!
- Il faut prendre en compte la capacité de support des milieux dans l'évaluation des projets.
- Lorsqu'un projet a été préalablement accepté par les gouvernements, comment peut-on prendre en compte les aspects environnementaux?
- Il ne comprend pas comment on peut dire que l'aspect économique des projets n'est pas pris en compte car les bénéfices d'un projet ne sont qu'économiques, la justification du projet est directement liée à l'économie!
- Le public demande que les décideurs soient imputables. Il existe actuellement une crise de confiance publique face aux gouvernements, aux promoteurs et aux firmes de consultant. Il faut redonner la confiance aux gens dans les institutions.
- Il faudrait bonifier l'utilité pratique de la procédure. Si la réponse des gouvernements est de réduire l'importance de l'évaluation environnementale, c'est inquiétant.
- Groupes environnementaux parfois à une extrémité du spectre et qui obtiennent parfois trop d'écoute et de crédit pour des propos parfois non fondés.

EN DÉBAT (les 3 conférenciers du début de la matinée se joignent à la discussion)

À travers les échanges, il est mentionné que :

- Un participant : Contrairement à ce que laisse entendre l'exposé de la FCCQ, les questions économiques sont traitées au BAPE. L'utilisation du terme « instrumentalisation » est aussi questionnée.
- Un participant : Il est faux d'affirmer que les impacts économiques des projets ne sont pas pris en compte car plusieurs projets sont acceptés essentiellement sur ces bases, sans égard aux autres considérations. Selon lui, les arguments et éléments économiques priment toujours sur les autres aspects dans l'évaluation d'un projet.
- M. Boucher répond que l'instrumentalisation et la manipulation font références aux environnementalistes/extrémistes qui utilisent beaucoup d'arguments qui trouvent un écho plus grand qu'ils ne devraient avoir sur la place publique. Il ajoute qu'il est étrange que parfois, le BAPE blâme le promoteur pour avoir conclu des ententes préalables aux audiences sur un projet alors que par ailleurs, on s'attend à ce que le promoteur fasse des démarches en amont avec la communauté.
- M. Renaud rappelle l'importance des consultations préalables des promoteurs. Cela diminue de beaucoup l'opposition aux projets. La participation aux audiences est beaucoup moindre lorsqu'il y a eu un bon travail de consultation préalable du promoteur.
- M. Bélanger mentionne que la perception en audiences publiques lors de l'ÉE d'un projet quand un aspect a été évacué avant le débat public c'est « À quoi servent les audiences? Il demande quel est le pouvoir du citoyen dans le débat et les

audiences publiques et ajoute que les populations locales ont des enjeux différents des groupes nationaux, qui vient de l'extérieur. Il faut respecter ces deux visions.

- Un participant : Lorsqu'on parle d'extrémistes, parle-t-on des positions qui sont extrémistes ou de l'exposition dans les médias ? Effectivement, le contenu d'intervention des groupes environnementaux nationaux différent de celui des populations locales : ils n'ont pas la même perspective. Les groupes nationaux ont des préoccupations plus globales, parfois les préoccupations globales ne rejoignent pas celles locales.
- Un participant : Le développement durable ne se résume plus nécessairement à 3 piliers, il en possède parfois 4 (+gouvernance) ou même 5(+territoire). On désire que le système d'ÉE soit neutre par contre rien n'est neutre, tout est politique. Il ne faut pas omettre l'aspect politique de l'ÉE, les impacts politiques sur celle-ci.
- M. Joly souligne qu'il faut nuancer l'efficacité de la procédure qui n'est pas en lien avec le nombre de projets refusés. L'analyse ne se reflète pas seulement en terme de décisions oui/non. Les projets évoluent, sont bonifiés tout au long de la procédure.
- Un participant : L'ÉE n'est pas du DD, c'est de l'environnement, donc question : est-ce que l'ÉE devrait changer pour intégrer plus d'éléments et devenir du DD? Est-ce que LCÉE (fed) et LQE (prov) sont des outils de DD et si oui, est-ce qu'on devrait les adapter en conséquences?

PLÉNIÈRE 3 — Trois conditions pour que l'ÉE soit un atout :

- 1) Une application rigoureuse de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES)**
- 2) Une meilleure intégration du suivi environnemental**
- 3) Une participation citoyenne concrète et satisfaisante**

CAROL CANTIN, agent de recherche à la Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants, MRNF.

Qu'en est-il de l'évaluation environnementale stratégique aujourd'hui ?

Première application concrète — Le programme d'évaluations environnementales stratégiques sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin au ministère de Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF)

Présentation non disponible

Parmi les commentaires notés :

- ÉES servira de toile de fond sur laquelle pourrait être menées les études d'impacts des futurs projets.
- L'ÉES de chaque territoire présentera les options possibles, les critères importants, il y aura un portrait du milieu marin (socio-économique et environnement biophysique, pas de nouvelles données terrains) ainsi que des recommandations (conditions) pour la réalisation de l'exploration/exploitation. Le bureau d'étude aura à pointer les lacunes dans les données existantes.
- À la du programme d'ÉES, des projets pourront être présentés et faire l'objet d'études d'impacts

MARTIN LAFRANCE, biologiste, Service des inventaires et du plan, Direction territoriale de la Capitale-Nationale, MTQ

Quel est le rôle de l'ÉE dans l'élaboration d'un programme de surveillance et de suivi environnemental et comment la surveillance et le suivi peuvent influencer l'ÉE des projets ?

Expérience du Ministère des Transports du Québec – direction territoriale de la Capitale Nationale dans le cas de la Route 175 - secteur Stoneham

Voir présentation :

<http://www.aqei.qc.ca/neuf/PresentationsAQEI2009/MartinLafrance.pdf>

Parmi les commentaires en appui à la présentation :

- Ce ne sont pas tous les promoteurs qui ont le budget du MTQ pour réaliser suivi et surveillance surtout en période de crise économique
- Certaines mesures n'ont aucun coût mais un effet certain. Par exemple, le fait d'inscrire dans les clauses contractuelles que les interventions d'urgence sont rémunérées selon un montant forfaitaire / événement plutôt qu'inclus dans les frais généraux encourage l'entrepreneur à intervenir sur le champ.

MARIO GAUTHIER, professeur agrégé, Sciences sociales, Université du Québec en Outaouais

Quelles sont les conditions pour une participation publique active, utile et pertinente ?

Présentation disponible sur demande auprès de M. Gauthier

Il est notamment mentionné que, en dehors du cadre formel de la procédure d'ÉE, il existe de nombreux autres forums de discussion et de décisions, par exemple les comités de bassins versants et les ZIP desquels on peut tirer des enseignements.

Des participants :

- Un conflit pour certains est une réussite pour d'autres.
- Les oppositions sont souvent ravivées par un conflit antérieur qui n'a rien à voir avec le projet actuel.
- Le DD devient souvent un prétexte pour tous les acteurs qui l'utilisent selon leurs besoins spécifiques

PLÉNIÈRE 4 — L'évaluation environnementale un atout : apprendre à partir d'expériences profitables

VINCENT NAPISH, vice-chef, Conseil des innus d'Ekuanitshit

Retombées de l'approche de la communauté d'Ekuanitshit dans le cas du projet hydroélectrique de la Romaine

Exposé

Parmi les commentaires notés :

- Ne se reconnaissent pas comme des citoyens au même titre que les Blancs.
 - Dans un premier temps, ils se sont vus devant un fait accompli étant donné que le projet avait été annoncé.
 - On a décidé de s'impliquer pour s'assurer d'être écoutés
 - Reconnaît que les discussions avec les paliers gouvernementaux ont été faites de bonne foi. Au début, c'était confus car il n'y a pas d'endroit qui explique comment consulter...
 - Toutes les décisions qui ont été prises par cette communauté ont fait l'objet de consultation et de référendum au sein même de la communauté.
 - Les décisions et recommandations ont été à la hauteur de leurs attentes mais considère toutefois qu'un impact négatif demeure soit l'ouverture du territoire...
 - Soulève le problème d'expertise dans les communautés pour participer aux différents aspects d'un projet
 - Désiraient une évaluation des impacts la plus précise possible. On voulait le contenu de l'ÉE le plus précis possible sur le chapitre concernant les Innus.
 - Désiraient conclure une Entente de répercussions/avantages(ERA) afin de maximiser les retombées économiques pour la communauté.
 - Pour assurer le suivi environnemental du projet
 - Discussion avec MDDEP et agences fédérales pour influencer les recommandations, les conditions au promoteur.
-
- Crise économique ou pas, le projet La Romaine devrait être soumis à une évaluation environnementale exhaustive pour en faire un projet acceptable. ÉE, un atout? OUI.

L'ÉE a été un atout pour les Innus et voici pourquoi :

- C'Est un gros projet (le plus gros au Canada)
 - Nous avons participé au processus d'ÉE puisque nous avons toujours été ignorés et cette fois, nous avons le désir d'expliquer comment nous avons vécu
 - Nous n'avons jamais accepté d'être considéré comme le public en général de par notre présence depuis 4 000 ans
 - Participation à l'analyse de recevabilité : envoi de commentaires au MDDEP et à l'ACÉE
 - Consultation autochtone par le MDDEP et le MPO
 - Imaginer ensemble comment faire la consultation
 - Plusieurs rencontres en groupes techniques restreints
 - Échanges fructueux : ont contribué au résultat du référendum qui a mené à l'acceptation du projet et de l'ERA
 - Ont constaté qu'ils ont eu une véritable influence dans les conditions d'autorisations
- Exemples :
- Entente acceptée à 79%
 - Mesures associées à l'emploi
 - Fonds des travaux correcteurs et d'autres fonds
 - Création de deux sociétés
 - Ont gardé un contact constant avec les intervenants provinciaux et fédéraux jusqu'à ce que le processus en soit rendu à la réponse des gouvernements aux rapports.
- L'ERA avec H-Q est l'assise principale
 - Comité technique environnemental - consultation de la communauté sur les mesures d'atténuation et les suivis
 - Comité caribou forestier
 - Comité saumon rivière
 - Être associés à projet depuis le début permet un suivi du projet durant la construction et post-construction.

- Les ÉE peuvent sembler contraignantes mais les Innus d'Ekuanitshit considèrent que des projets comme La Romaine gagnent à être examinés en détails pour que les populations locales puissent elles aussi examiner leurs impacts.
- La position de leur ancien chef était que s'il n'y a pas d'autres moyens d'arrêter ou de modifier le projet, il fallait trouver un moyen de négocier pour les générations futures.
- Leur plus grosse préoccupation concernait l'ouverture du territoire et les effets cumulatifs.
 - Ils considèrent que ce n'est pas le rôle du promoteur de traiter cette question mais plutôt le gouvernement du Qc.
- Vision d'un processus similaire à celui de la CBJNQ pour les Innus. Ils veulent siéger, être présents.
- Pour la négociation territoriale, ils aimeraient pouvoir travailler avec les 3 autres communautés, par contre, les aînés leur ont indiqué que lorsqu'il y a de l'argent en jeu, ils ne s'entendront jamais...

MIREILLE PAUL, coordonnatrice, Projets barrage et centrale hydroélectrique, Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Retombées de l'ÉE sur les plans économique, social et environnemental – exemples de projets hydroélectriques

Voir la présentation :

<http://www.aqei.qc.ca/neuf/PresentationsAQEI2009/MireillePaul.ppt>

Parmi les commentaires en appui à la présentation :

- Évolution de l'analyse du MDDEP au fil des ans : plus de souplesse au décret et dans les autorisations. Meilleures utilisations des suivis et des résultats des suivis dans les projets ultérieurs.
- Entretenir les discussions/échanges après la mise en œuvre des projets.
 - Apprendre des erreurs et bons coups
 - Faire preuve de souplesse dans les autorisations pour permettre les adaptations/corrections au fur et à mesure
- Effectuent des suivis mieux ciblés qu'auparavant. Réduction du nombre de suivis demandés car ajustement suite aux connaissances acquises sur certains éléments
- Les grandes lignes de l'analyse du MDDEP doit être livrée par le chargé de projet en audiences publiques lorsqu'elle est demandée. Dans le cadre de Romaine, un processus de consultation avec les Innus a été inventé et s'est très bien déroulé. Processus qui a été un atout!
- L'évolution des 15 dernières années a permis d'assurer une protection de l'environnement tout en assurant un développement économique.
- L'ÉE a fait progresser la science dans le domaine des débits réservés
- Ajustements des conditions suite aux réalités terrain une fois le projet réalisé (ex. : Projet Chute-Allard-Rapides-des-Cœurs)
- Le suivi permet de revenir sur les autorisations du projet : souplesse importante : améliorations et enseignements
- Discussions avec promoteur et experts pendant l'analyse très importantes et par la suite aussi.

Question d'un participant : Qui devrait faire les efforts de communication en ce qui a trait aux impacts sociaux pour les rendre légitime ?

Réponse : Toujours le *triumvirat*: MDDEP, Promoteur, Communauté. Mais ce n'est pas un mandat dévolu au MDDEP ou au BAPE. C'est le promoteur qui doit le faire.

MICHEL-L. CARON, Directeur bureau de Québec Environnement, GENIVAR
Retombées de l'ÉE dans le cas de quelques projets réalisés au Québec, autres qu'hydroélectriques

Voir la présentation :

<http://www.aqei.qc.ca/neuf/PresentationsAQEI2009/MichellCaron.pdf>

Parmi les commentaires en appui à la présentation :

- L'intégration des enjeux sociaux et environnementaux tout au long de la conception des projets se généralisera
- L'ÉE a grandement évolué : avant 2000, on avait une approche sectorielle alors que maintenant on travaille dans une forme concertée.
- S'il y a des coupures à faire, il faut éviter de toucher au BAPE.
- L'ÉE n'est pas statique mais dynamique.
- On propose que le BAPE devienne le BAPD (pour développement).

PLÉNIÈRE 5 — Entreprendre les lendemains sur des bases solides

La crise économique représente-t-elle une opportunité pour revoir nos modes de développement dans une perspective de durabilité ?

À quelles conditions l'ÉE peut-elle répondre aux problèmes de la crise économique et favoriser le développement durable ?

Questionnement sur la base de ce qui fait la manchette dans les médias depuis un an : l'immobilisme dénoncent certains, le pied sur l'accélérateur pour d'autres ; les remises en question du BAPE et la nécessité d'une participation publique pour une intégration harmonieuse des projets dans les communautés, etc.

Retour sur les éléments clés des plénières précédentes pour le bénéfice des débatteurs.

HÉLÈNE LAUZON, avocate et urbaniste, présidente du Conseil patronal en environnement du Québec (CPEQ)

Exposé

Parmi les commentaires notés :

- Entreprises ont intégré ÉIE, l'ont bonifié et en sortent enrichies
- Importance de l'acceptabilité sociale des projets :
 - Dans un contexte économique difficile, il est mieux de savoir rapidement si le projet sera accepté socialement avant d'aller trop loin.

Il y a 4 enjeux :

1. Acceptation des populations locales vs contestations nationales
 - Débat de nature idéologique alors que l'on doit travailler avec des données objectives. Chaque réponse aux préoccupations des populations n'est pas accepté par les groupes nationaux
 - Ex. perception des risques
 - Santé : documents scientifiques contestés
 - Expropriation : les compensations soulèvent la controverse

- Qualité de vie : les mesures d'atténuation systématiquement contestées par les groupes.
 - 2. Médiatisation du débat
 - Pression sur le politique due au soulèvement
 - Alimentée par groupes nationaux et journalistes
 - Recherche de dramatisation/spectacle
 - Messages des entreprises mal compris et circule mal
 - 3. Artistisation du débat
 - Accroissement du degré de méfiance de la population envers les entreprises
 - Ex. Erreur boréale. Les compagnies en ressentent encore les effets
 - 4. Crédibilité des institutions
 - Baisse de confiance dans les institutions (MDDEP, BAPE)
 - Les institutions sont contestées quand elles donnent leur aval à un projet.
-
- À quel moment un projet devient acceptable? Culture du contre tout, voire contre les entreprises elle-même.
 - CPEQ désire travailler en amont avec les ONGE afin de mieux comprendre les perceptions.
 - Groupes nationaux sont paternalistes dans les communautés locales.
 - On prête de mauvaises intentions au promoteur

MICHEL BÉRUBÉ, chef Environnement, Direction principale Expertise, Hydro-Québec Équipement

Voir présentation : <http://www.aqei.qc.ca/neuf/PresentationsAQEI2009/MichelBerube.ppt>

CLAUDETTE JOURNAULT, consultante, spécialiste en conciliation en environnement

Exposé

9 propositions

1. Faire des évaluations environnementales stratégiques
 - Afin que les grandes orientations soient élaborées avec la participation du public car les questions constamment posées sont pourquoi ce projet? Où est-ce qu'on s'en va?
2. Solliciter l'opinion publique au moment de la détermination des grands enjeux d'un projet, lorsque des modifications sont toujours possibles. Consulter, c'est offrir des choix.
3. Améliorer les directives types, mieux cibler afin de mettre les efforts aux bons endroits, demander aux régions et aux communautés de se prononcer sur les enjeux, lors de l'élaboration de la directive.
4. Rendre publiques les ÉIE au moment où les ministères se prononcent sur la recevabilité. Confiance serait accrue ainsi que la qualité des projets.
5. Favoriser le rapprochement et la conciliation lors des audiences publiques.
6. Livrer les analyses techniques des ministères systématiquement au moment de l'audience publique
7. Faire preuve de plus de transparence au moment des décisions pour rendre accessible les engagements pris à la suite des audiences. Ex. le décret peut faire référence à des lettres d'engagement du promoteur négociées avec le MDDEP après les audiences.

8. Expliquer les décisions du MDDEP. Ex. Pourquoi telle ou telle recommandation du BAPE n'a pas été retenue?
 9. Rendre publics et facilement accessibles les suivis environnementaux. Apprendre de l'expérience précédente, meilleure compréhension.
-

JACQUES RUELLAND, président, Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec (RNCEQ)

Exposé

Quelques commentaires notés :

- 2 facteurs fondamentaux
 - Nous sommes une petite société aux ressources limitées, nous ne pouvons nous permettre de gaspiller nos ressources humaines et financières
 - Notre société est en déficit démocratique. Beaucoup de difficultés à associer les citoyens aux processus décisionnels.
 - Validation des grandes problématiques environnementales mondiales qui nous touchent directement.
 - Valeurs sociétales des citoyens ont évoluées, les analyses techniques sur les impacts sont bien contrôlées et réalisées mais les choix du gouvernement sont faits de façon opportunistes.
 - Les coûts sociaux des choix ne sont pas pris en compte. Il faudrait développer des outils d'aide à la décision pour mesurer les conséquences à long terme des choix.
 - La participation publique n'a pas évoluée : Est-ce un outil de régulation sociale ou une véritable implication des citoyens pour bonifier l'ÉIE, les projets, les choix des décideurs?
 - L'intervention citoyenne se fait en fin de processus. Tout semble « canné » quand le projet est présenté
 - Exclusion des groupes nationaux. Les débats se passent dans les communautés locales alors que les justifications des projets sont globales et devraient être débattues au niveau national.
 - Primauté de l'analyse environnementale du MDDEP sur celle du BAPE, ou à tout le moins, MDDEP et BAPE semble travailler en parallèle
 - Seuils élevés pour exclure des projets qui ont de grandes incidences
 - De grands projets ne sont pas assujettis à l'ÉE, ex. développement domiciliaire, industriel
 - Il faut relancer le processus de modernisation de la LQE, de la loi sur les mines, de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme
 - On n'a pas évolué dans nos façons d'annoncer les grands projets « Baie-James » vs « Le Plan Nord »
-

EN DÉBAT

- Importance de travailler en amont des processus. Comment y réfléchir ?
- Les questions globales doivent être discutées en amont alors que la seule place qu'elles ont sont lors des audiences publiques projet par projet. Certains débats devront se faire ailleurs que lors d'audiences publiques de projet spécifique.
 - Ex. ÉES filière énergétique
 - Schéma d'aménagement

- Plans de transport globaux
 - Crise économique nuit à la participation des groupes écologistes
 - Manque de budget pour appuyer leurs propos
 - Pas de fonds pour fonctionnement, contre-expertises et participation publique
 - Il faut des décisions politiques pour les grands enjeux soient discutés en amont des projets. Ça implique des modifications à la procédure.
 - Les entreprises devraient demander que les débats se fassent en amont pour que les débats d'enjeux nationaux se fassent ailleurs que lors des audiences sur les projets.
 - Il faut réactiver le chantier de la révision du processus de l'ÉE et pourquoi pas remettre à jour le rapport Lacoste (1988).
 - La remise en cause de la pertinence des groupes nationaux, des médias et de l'implication des artistes équivaut-elle à une remise en cause de la démocratie ?
 - Le fédéral a des fonds pour le financement de la participation publique. Le Québec devrait en faire autant
 - On devrait rechercher un maximum d'implication dans l'ÉE de tous les acteurs et intervenants (communauté, promoteur, consultant, etc.)
 - qu'on s'écoute, qu'on cesse de se critiquer
 - qu'on travaille ensemble pour être plus puissants
 - Il est bien de rappeler que pour plusieurs pays, le Québec est un exemple à suivre dans le domaine de l'ÉE.
 - La crise économique, en créant des expériences plus contraignantes est probablement un bon motivateur pour la révision des façons de faire !
-